

CONSEIL DE PARIS
Séance des 14, 15 et 16 décembre 2009

Vœu présenté par François Vauglin, Patrick Bloche et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à la suppression d'une aire d'intervention du commissariat dans le 11^{ème} arrondissement

Considérant que le commissariat central du 11^{ème} arrondissement exerce son action sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre d'aires d'initiatives, de responsabilités et d'échanges,

Considérant qu'au sein de ces aires, les mêmes équipes de policiers de quartier sont affectées chaque jour, de manière à les fidéliser sur un secteur, leur permettant à la fois d'assurer une présence dissuasive et d'établir des relations de confiance avec la population,

Considérant qu'un nouveau découpage aurait été décidé par la Préfecture de Police, entraînant la suppression d'une aire d'intervention, l'aire « Merlin »,

Considérant que cette décision engendre l'extension de l'aire d'intervention « Houdin », dont le périmètre correspondait au « quartier politique de la Ville » et que cette nouvelle délimitation risque d'avoir pour conséquence une moindre présence de la Police Nationale dans un quartier où, pourtant, l'action d'une Police de proximité est essentielle,

Considérant que le décret du 24 juillet 2009 relatif à la création de la police d'agglomération avait fait craindre à la municipalité du 11^{ème} arrondissement et la Mairie de Paris un redéploiement des effectifs de police au détriment de la capitale, crainte relayée par un vœu adopté à la majorité du Conseil d'arrondissement en date du 16 novembre dernier,

Considérant que la détermination de ces nouveaux périmètres d'intervention peut être comprise comme la conséquence directe d'un manque d'effectifs de la Police Nationale dans le 11^{ème} arrondissement,

C'est pourquoi, sur proposition de François Vauglin, Patrick Bloche et des élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de police :

- reconsidère sa décision de supprimer une aire d'intervention du commissariat du 11^{ème} arrondissement, et garantisse une présence régulière d'effectifs de police ayant une connaissance approfondie du terrain dans le quartier du Bas-Belleville, classé « Politique de la Ville »,
- s'engage à ce que ses nouvelles prérogatives à l'échelon de l'agglomération parisienne ne se traduise pas par un redéploiement d'effectifs effectué au détriment de la Ville de Paris et du 11^{ème} arrondissement en particulier.